



Licenciement communiste et humain



ALERTE à tous les militants du parti des travailleurs ! Un maire communiste, et pas des moindres, l'ex-patron du PC Robert Hue, a vécu l'une de ses employées avec la délicatesse d'un patron de choc. Soad, 36 ans, est embauchée, en 1999, par la ville de Montigny-les-Cornilles (Val-d'Oise). D'abord chargée de la surveillance des cantoches, elle devient, quelques mois plus tard, femme de ménage, toujours en CDD, dans une école de la commune. Un poste qu'elle

femme est mutée dans une nouvelle école, où elle ne s'entend pas avec la direction. Au point que la mairie décide de s'en séparer. Le 16 janvier 2008, après un bref entretien avec le chef du personnel, elle reçoit ce courrier de deux lignes : « *Votre contrat de travail (...) arrive à son terme le 31 mars 2009 et ne sera malheureusement pas renouvelé.* » « *A son terme* », le mot est fort bien choisi : le 31 mars correspond au début du... congé maternité de la future mère !

« *Nous avons titularisé quatorze agents, début janvier, mais, avec cette personne, il y avait de grosses difficultés relationnelles, explique Robert Hue au "Canard". Ça ne pouvait vraiment plus durer.* » « *Ça* » avait tout de même duré sept ans. Et l'ex-patron du PC d'ajouter, sérieux comme un pape :

« *Humainement, on a fait au mieux. Je suis convaincu du bon droit de la commune.* » Pas si sûr. Le syndicat CGT des agents municipaux épuche les contrats et les états de service de Soad, qui doit accoucher ces jours-ci, pour tenter de dénicher une faille. Et il menace de « *porter le dossier devant le tribunal administratif* ».

La CGT, une mère et un nouveau-né contre Robert Hue à la barre : un procès qui aurait de la gueule, « *humainement* ».

En 2003, Christine est nommée au service des relations publiques d'Eurocopter, une entreprise du groupe EADS

dont l'Etat est l'un des principaux actionnaires. Très vite, son chef direct fait preuve d'une attention extrême envers son adjointe : il « *voulait soulever des informations sur sa vie privée, surtout sentimentale* », il « *la sollicitait en permanence pour des soirées et des dîners sous couvert d'obligations professionnelles* ». Il la prenait pour « *sa chose* », témoignent des salariés entendus, depuis, par la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). Rétive, la « *chose* » se retrouve au placard puis à la porte, en juin 2006.

Saisie par Christine, la Halde a conclu son enquête, le 17 avril, par une délibération aux petits oignons : « *La relation hiérarchique se distingue et harcèlement, corroborée par de nombreux témoignages, suivie de la déqualification des tâches, le défaut d'enquête d'Eurocopter et le licenciement de la réclamante sont autant d'éléments permettant de présumer qu'elle a été victime de harcèlement moral en raison de son sexe.* » Un avis qui fera son petit effet à l'audience des prud'hommes, le 14 mai...

A 47 ans, vivant seule avec un enfant, Christine n'a pas retrouvé de boulot. De son côté, la direction nie le harcèlement. Et a même promu le responsable en question. En voilà un qui ne doit pas se sentir trop discriminé...

Jérôme Canard



occupe à temps plein, sans anicroche et sans discontinuer, pendant sept ans. Dans la fonction publique territoriale, la loi permet alors de renouveler indéfiniment les contrats. Le sénateur-maire Robert Hue ne s'en prive pas : payée au smic, Soad enchaine la bagatelle de dix-huit CDD, en général d'une durée de six mois. Mais, en septembre 2007, la jeune